

RH
LES DOSSIERS SENSIBLES

EXCÈS, ABUS, ADDICTIONS...

Comment gérer ?

Lundi 3 octobre 2016

Paris



ÉDITO

25% des accidents du travail liés à des excès.

13 000 journées de travail perdues chaque jour pour absentéisme dû à l'alcool...

Drogues, alcool, dépendances aux substances psychotropes, dépendances comportementales émergentes liées à l'excès de travail ou à l'usage irraisonnable des TIC, les conduites addictives au travail restent un sujet complexe à gérer pour les services RH.

Comment diagnostiquer le salarié au comportement borderline ? L'entreprise doit-elle tolérer les conduites dégradant son image ou potentiellement dangereuses ? Comment intervenir sans dépasser la frontière des libertés individuelles ? Quelle carte jouer : répression, aide au salarié ou les deux ? Comment prendre en charge le salarié en souffrance avérée ?

L'obligation de sécurité de résultat rend l'enjeu d'une importance grandissante pour l'employeur.

L'action de prévention contre les addictions passe avant tout par une **démarche collective d'actions préventives**, en lien avec tous-les acteurs de l'entreprise.

Liaisons sociales vous propose un éclairage pratique et juridique sur les obligations de l'employeur, les solutions opérationnelles et la mise en place d'une politique de prévention collective efficace.

Focus : nos experts de la santé au travail dresseront un état des lieux des nouvelles addictions, cyberdépendance et workaholisme...

Avec les interventions de :

Jamila EL BERRY,

docteur en droit privé, avocat au barreau de Paris, JEB Avocats

Bruno LEFEBVRE,

Associé fondateur d'AlterAlliance, Psychologue clinicien,

Un médecin du travail

La journée est animée par :

Isabelle GERVAIS

rédactrice en chef du quotidien *Liaisons sociales*

ÉTAT DES LIEUX

■ Identification du phénomène

Qu'entend-on par addiction, dépendance, abus ?
Quels sont les différents types d'addictions ?
Addiction avec ou sans substance psychotrope ?
Y a-t-il des profils-type, des secteurs plus exposés, des métiers à risque ? Comment identifier les signaux envoyés par un salarié en souffrance ?
Quelles conséquences sur le comportement des salariés et pour la sécurité ?

L'ENJEU JURIDIQUE, LES RISQUES POUR L'ENTREPRISE

■ **Que dit la réglementation relative aux substances psychoactives :** les différents codes

■ **La responsabilité de l'employeur** vis-à-vis des salariés : l'obligation de sécurité de résultat

■ **La responsabilité civile de l'entreprise** vis-à-vis des tiers

■ **L'impact économique pour l'entreprise** (accidents du travail, relations avec les clients, retards et malfaçons, image de l'entreprise...)

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES

■ Prévenir

- Le document unique : Nécessité d'y inscrire le risque lié aux pratiques addictives.
- Le règlement intérieur : quels sont les points qu'il est autorisé d'aborder ? quels types de mesures d'interdiction, totale ou partielle, d'encadrement peut-il acter ?
- Le rôle des différents acteurs : service de santé au travail, services sociaux, IRP
- Les aides extérieures possibles
- L'information livrée aux salariés, ce qu'elle doit contenir : risques, réglementation
- Le comité de pilotage : Qui impliquer dans la démarche ?
- Conseiller, former les managers au juste positionnement entre relation d'aide à la personne et assise de l'autorité.

■ Dépister

- Le service de santé au travail : quel est le rôle du médecin du travail ? Quid des visites médicales périodiques ?
- La surveillance : l'employeur peut-il demander un contrôle du salarié à son poste ?

■ Agir

- Le retrait du poste : en présence d'un salarié sous l'emprise d'une substance, comment réagir ? Quelles sont les obligations de l'employeur ?
- Le salarié et ses représentants : en cas de danger grave et éminent, consécutif au manque de vigilance d'un salarié lié à une pratique addictive, qui a le droit d'alerte ?
- L'inaptitude du salarié : qui peut la prononcer ? Faut-il reclasser le salarié ?
- Sanctionner : mise à pied, licenciement ? quelles sanctions prononcer ?

LES ADDICTIONS COMPORTEMENTALES AU TRAVAIL

■ La cyberdépendance : Définition, symptômes et conséquences.

L'essor du travail à distance a placé le « portable » comme outil de travail principal du télétravailleur. Quelles sont les conséquences psychologiques et physiques, d'un usage compulsif de ces outils de communication ? L'hypercommunication ne peut-elle transformer « les possibilités en pression » et faire augmenter la « charge psychosociale liée au travail ». Comment encadrer et contrôler les usages ?

L'usage abusif des TICS à des fins personnelles
Courriels, connexions Internet et utilisation des téléphones : quelles limites fixer ? Comment contrôler ? Limitations techniques, interdiction, sanction : que choisir ? Comment procéder ?

■ Le WORKAHOLISME

Qu'est-ce que le workaholisme ? Quels sont les facteurs de risque ? Peut-il être lié à l'organisation du travail ? À la durée du travail ? « Quelles sont les conséquences de cette pathologie sur le salarié lui-même et sa performance au travail ? Comment identifier un salarié workaholique d'un salarié impliqué ? Existence-ils des postes à risques ? Quels sont les signaux d'alerte ? Peut-on s'aider d'outils d'évaluation des risques ? Quel est le rôle du service de santé au travail dans la prise en charge du workaholisme ? Le burnout est-il une conséquence d'un workaholisme non dépisté ?

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :
Wolters Kluwer France SAS - Case postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter ☎ 09 69 32 35 99 ✉ MAIL: FR-liaisonsformation@wolterskluwer.com

APPEL NON SURTAXE

Enregistrée sous le numéro 11 75 53531 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

002682 121

Excès, abus, addictions...

Comment gérer ?

Lundi 3 octobre 2016 ▶ 9h00 - 16h30 ▶ Paris

Cette journée est susceptible d'être homologuée par le CNB. Veuillez nous contacter.

OUI, je souhaite m'inscrire à la **matinée d'actualité Liaisons sociales** du lundi 3 octobre 2016
« Excès, abus, addictions... - Comment gérer ? »
au prix de 890 € HT, soit 1 068 € TTC (TVA 20%).

Les frais de participation comprennent le déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le dossier de documentation remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 € HT, soit 396 € TTC (TVA 20%).
Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

NUMÉRO CLIENT :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

▶ **PARTICIPANT** : Mme M.

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

LIGNE DIRECTE :

PORTABLE :

COURRIEL :

▶ **INSCRIPTION GÉRÉE PAR** : Mme M.

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

LIGNE DIRECTE :

COURRIEL :

À réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. À l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 23 septembre 2016**. À défaut la formation sera facturée intégralement.

Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

RAISON SOCIALE :

SERVICE OU CONTACT :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

FAIT À :

LE :

Cachet et signature **obligatoires** :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher le case ci-contre

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :

www.liaisons-conference.fr

www.viadeo.com/fr/company/liaisons-sociales-formation

www.twitter.com/LS_Formation